Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 15/10/2023

ID : 059-215901281-20231005-CM202310D14-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
15	3	1

Date de Convocation
29 SEPTEMBRE 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

Non reconduction du partenariat Ecole de musique Ennetières en Weppes

CM 2023-10 D.14

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 13/10/2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de Capinghem

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq octobre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, J. BAUDOUIN, F. VAN LAETHEM, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, N. ROUBAUD

Absents excusés avec pouvoir: MC. FICHELLE>pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON >pouvoir à M. MATHON, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, F. TREDEZ>pouvoir à S. DUMORTIER, M. BILLOIR>pouvoir à V. DUCOURAU (a quitté la séance du conseil municipal à 20h00)

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Le 22 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de créer un partenariat avec l'Ecole de Musique d'Ennetières-en-Weppes. Les modalités de la participation forfaitaires étaient les suivantes :

- Eveil musical 20€/mois pour les ennetièrois 25€/mois. Participation forfaitaire 5€
- Instrument + chant 35€/mois pour les ennetièrois 57.50€/mois pour les extérieurs. Participation forfaitaire 10€
- Batterie + instrument ou chant 52.50€/mois pour les ennetièrois 86.50€/mois pour les extérieurs. Participation forfaitaire 15€
- Cours en groupe 20€/mois pour les ennetièrois 25€/mois pour les extérieurs. Participation forfaitaire 5€

Monsieur le Maire explique que tenant compte du contexte budgétaire 2023 tendu, du premier état financier présenté pour 2022/2023 et le risque de voir augmenter le nombre d'inscrits, la participation deviendra trop lourde budget communal.

Il propose à l'assemblée de ne pas reconduire ce partenariat.

Le conseil municipal ayant débattu sur la question, **DECIDE**, de ne pas reconduire ce partenariat.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Vincent DUCOURAU Secrétaire de séance Christian MATHON, Maire de CAPINGHEM